



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice au sujet des données des dossiers passagers (PNR).

En date du 12 octobre 2016, le Commissaire européen pour l'Union de la sécurité a déclaré qu'onze Etats membres, dont le Luxembourg, n'ont pas encore transposé la directive 2016/681 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR). Il juge urgent que les Etats membres prennent au plus vite les mesures nécessaires pour la transposition intégrale de cette directive, et au plus tard en mai 2018, pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice :

- Quelle est la raison pour le retardement de la transposition de la directive 2016/681 ?
- Messieurs les Ministres estiment-ils être en mesure de déposer le projet de loi prochainement ? En tout état de cause quel est l'agenda du Gouvernement en l'espèce?

Nous vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane ADEHM

Gilles ROTH

Députés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

09 NOV. 2016

A  
Monsieur le Ministre  
Aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation

Luxembourg, le 09 -11- 2016

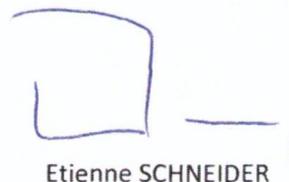
Objet : Question parlementaire n° 2467 du 13 octobre 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM et de Monsieur le Député Gilles ROTH.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Sécurité intérieure



Etienne SCHNEIDER

Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure Etienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°2467 du 13 octobre 2016 des honorables députés Diane ADEHM et Gilles ROTH.

Les honorables députés se réfèrent à une déclaration faite par le commissaire Julian KING le 12 octobre 2016 dans le cadre de la présentation du premier rapport mensuel de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et efficace.

Après d'intenses négociations avec le Parlement européen et la Commission européenne la Présidence luxembourgeoise avait réussi à trouver un accord sur la proposition de directive relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR), un projet qui était bloqué depuis des années.

Je reconnais la nécessité de disposer rapidement de cet outil, qui nous permettra de lutter plus efficacement contre le terrorisme et la criminalité grave et m'engage à mettre tout en œuvre pour que la directive soit transposée au Luxembourg avant l'échéance prévue du 25 mai 2018. Je prévois de déposer le projet de loi afférant au printemps 2017. Parallèlement aux travaux législatifs, mes services sont en train d'analyser les questions techniques en relation avec la mise en place d'un tel système.